

Note de synthèse

Compte Financier Unique (CFU) 2025

Préambule

Le Compte Financier Unique (CFU) s'est substitué au Compte Administratif et au Compte de Gestion à compter de l'exercice 2024. Il s'agit d'un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui retrace les dépenses et les recettes et qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice 2025. Il décrit l'exécution de l'année budgétaire passée en rapprochant les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) de la ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

La maquette du C.F.U est structurée en quatre parties :

- ↳ Informations générales et synthétiques (informations clés sur la situation financière de la commune) ;*
- ↳ Exécution budgétaire (avec des vues d'ensemble fournies par l'ordonnateur, et des vues détaillées provenant du comptable public) ;*
- ↳ Etats financiers (bilan et compte de résultat établis par le comptable public) ;*
- ↳ Etats annexés (états de la dette, du personnel...).*

Le CFU est présenté par la Maire au Conseil municipal, au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné. Comme pour le vote du compte administratif, la Maire doit quitter la séance au moment du vote sur le CFU.

L'article L1612-35 du CGCT précise qu'«une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif et au Compte Financier Unique » afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation et sera, comme pour le Budget Primitif, disponible sur le site internet de la ville.

CONTEXTE COMMUNAL – Exercice budgétaire 2025

I. Contexte

L'exercice 2025 s'est caractérisé par :

- **la diminution des dépenses énergétiques par rapport à 2024**, expliquant la baisse des charges à caractère général ;
- **la maîtrise des charges de personnel** qui sont demeurées stables par rapport à 2024 ;
- **une baisse marquée des charges financières** liées aux emprunts ;
- le dynamisme des recettes liées à la **fiscalité** qui se poursuit ;
- **des efforts de gestion** qui permettent d'améliorer l'**autofinancement** disponible pour la réalisation d'opérations d'investissement tout en poursuivant le désendettement de la commune ;
- **renforcement des dépenses d'équipement**, avec près de 6,8 M€ de dépenses d'équipement réalisées et engagées en 2025, contre 5,2 M€ en 2024 ;
- **la poursuite du programme de rénovation énergétique** des équipements scolaires et sportifs avec le Groupe scolaire du Noyer Perrot prévu sur les exercices 2025-2028, et le lancement des études et travaux pour le Gymnase des Prés Brûlés et le Dojo Jean Jaurès ;
- **la fin des travaux d'aménagement du centre de santé** pour une ouverture effective en début d'année 2026.

II. Rappel des prévisions budgétaires 2025

Les crédits ouverts votés par le Conseil municipal (BP + BS + DM) au titre de l'année 2025 se sont répartis de la manière suivante :

Section de fonctionnement	33 198 955 €
Section d'investissement	<u>13 137 830 €</u>
Total des prévisions	46 336 785 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes – Dépenses : synthèse

Section de fonctionnement		Section de fonctionnement	
RECETTES		DEPENSES	
Rappel des prévisions (BP, BS, DM) :	33 198 955 €	Rappel des prévisions (BP, BS, DM) :	33 198 955 €
Recettes perçues :	31 189 847 €	Dépenses réalisées :	27 299 608 €
+ excédent reporté de 2024	3 148 501 €		<i>soit un taux de réalisation de 82,2%</i>
Recettes disponibles à la fin de l'exercice	34 338 348 €		
	<i>soit un taux de réalisation de 103,4%</i>		
Soit un volume de recettes encaissées supérieur aux prévisions totales de :	+ 1 139 393 €	Soit un volume de dépenses réalisées inférieur aux prévisions totales de :	-5 899 347 €

L'excédent de la section de fonctionnement s'établit comme suit :

Soit un cumul des écarts entre prévisions et réalisations de :	
Recettes supplémentaires :	+ 1 139 393 €
Dépenses non réalisées :	+ 5 899 347 €
	+ 7 038 740 €

Pour rappel, cet excédent permet partiellement de couvrir le solde négatif en investissement. En effet, si le budget intègre une prévision de virement de la section de fonctionnement vers l'investissement, cette prévision ne fait pas l'objet de réalisation et le besoin de financement de la section d'investissement est couvert par une partie de l'excédent dégagé en fonctionnement lors du vote du CFU, selon les règles de la comptabilité publique. L'absence de réalisation du virement explique ainsi une part des dépenses non réalisées par rapport au budget prévisionnel de l'année.

I. Les recettes

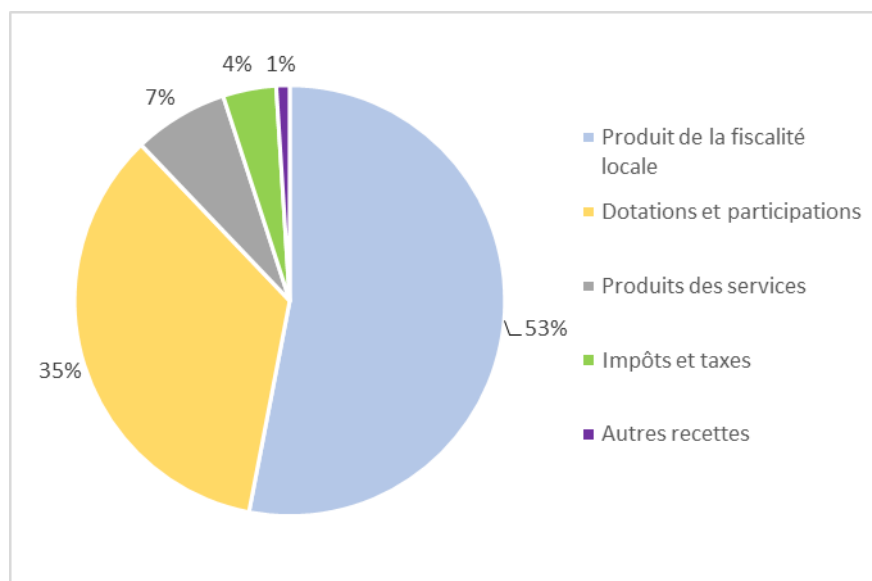
Les recettes, hors excédent reporté de 2024 d'un montant de 3 148 501 €, s'élèvent à 31 189 847 € pour l'exercice 2025. Elles comprennent les recettes dites réelles (c'est-à-dire encaissées) et les recettes dites d'ordre qui ne font pas l'objet de flux financiers (neutralisations d'amortissements par exemple).

Les recettes réelles, d'un montant de 30 661 826 € contre 30 327 170 € en 2024, sont en hausse de 1,1% et se répartissent comme suit :

Recettes réelles (en €)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Evolution 2024-2025
Fiscalité locale (fiscalité directe, droits de mutation, TCFE, taxe sur les pylônes et droits de place)	13 485 240	14 292 223	15 283 756	15 696 070	16 199 448	+503 378
Impôts et taxes (FNGIR, FPIC et FSRIF)*	1 376 693	1 276 892	1 202 644	1 373 106	1 224 963	-148 143
Dotations et participations	8 643 723	9 289 777	9 604 841	10 640 460	10 637 230	-3 230
Produits des services	1 692 513	1 984 879	2 160 297	2 129 909	2 173 189	+43 280
Produits de gestion courante	61 686	90 880	148 540	91 604	81 743	-9 861
Atténuations de charges	313 349	499 443	404 213	340 365	272 684	-67 681
Produits exceptionnels hors cessions	7 206	0	596	5 671	33 851	+28 181
Cessions d'immobilisations	207 092	82 578	24 802	0	23 070	+23 070
Reprises de provisions	28 579	16 507	61 346	49 985	15 648	-34 337
TOTAL	25 816 081	27 533 179	28 891 035	30 327 170	30 661 826	+334 656

* Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF).

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



La fiscalité locale représente une part majoritaire des recettes (53% du total), suivie des dotations et participations (35% du total).

1. Chapitre 731 : « Fiscalité locale »

Ce chapitre regroupe les recettes liées à la fiscalité directe (taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires), ainsi que les taxes suivantes : taxe additionnelle sur les droits de mutation, taxe sur les pylônes électriques, taxe sur la consommation finale d'électricité et droits de place sur le marché forain.

➤ **La fiscalité directe (taxe sur le foncier bâti, le non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires)**

Le produit de fiscalité locale s'élève en 2025 à 15 302 857 € contre 14 892 593 € en 2024, soit une hausse de 2,75%.

Evolution du produit lié à la fiscalité locale entre 2021 et 2025 :

Taxes (€)	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Habitation	80 631	95 177	145 369	120 559	52 577	-67 982
Foncier bâti	14 166 613	15 223 462	16 206 492	17 157 447	17 705 031	+547 584
Foncier non bâti	196 793	193 359	195 074	154 382	140 035	-14 347
Rôles complémentaires *	6 682	2 364	5 078	20 750	31 182	+10 432
Rôles supplémentaires **	12 476	4 823	15 144	7 478	42 086	+34 608
Total taxes au bénéfice de la commune	14 463 195	15 519 185	16 567 157	17 460 616	17 970 911	+510 295
Coefficient correcteur lié à la réforme fiscale de 2021	-2 006 654	-2 207 308	-2 307 091	-2 568 023	-2 668 054	-100 031
Produit net perçu par la commune	12 456 541	13 311 877	14 260 066	14 892 593	15 302 857	+410 264
Allocations compensatrices versées par l'Etat	1 597 447	2 154 185	2 276 713	2 939 203	3 171 362	+232 159
Total encaissé au titre de la fiscalité locale directe	14 053 988	15 466 062	16 536 779	17 831 796	18 474 219	+642 423

* Complément de taxes au titre de l'année en cours

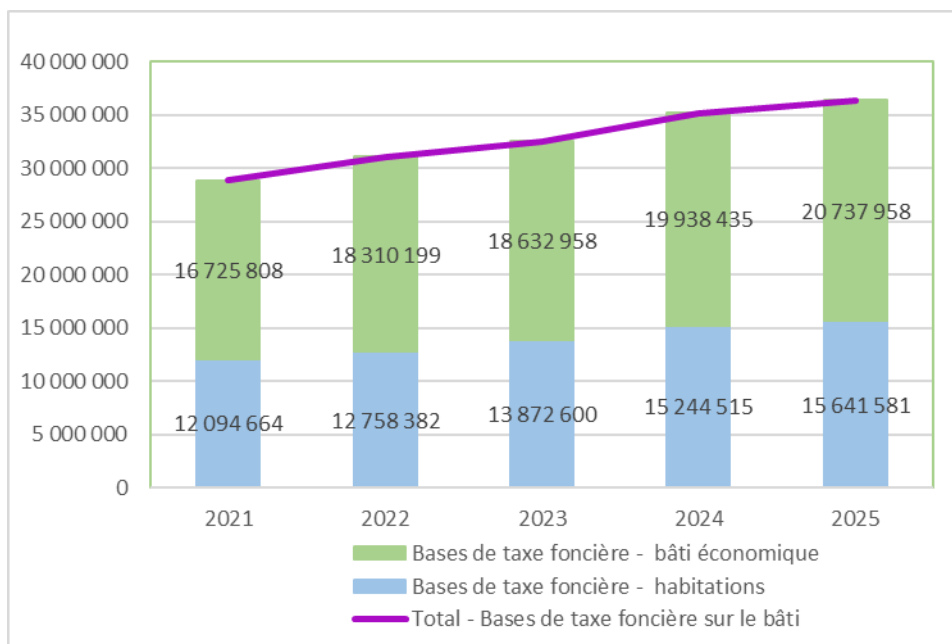
** Ressources fiscales au titre des exercices antérieurs

Le produit lié à la fiscalité dans son ensemble (produits des taxes et allocations compensatrices de l'Etat – cf 3. Chapitre 74 : « Dotations et participations diverses ») représente ainsi 18,47 M€, soit une hausse de plus de 642 000 € (+ 3,6% par rapport à 2024).

Cette hausse s'explique par :

- une revalorisation par l'Etat des bases de + 1,7% pour les ménages et établissements industriels et de + 0,8% en moyenne pour les établissements professionnels et commerciaux,
- la fin de l'exonération de deux années (2023 et 2024) à hauteur de 40% sur les bases de foncier bâti (Résidence seniors, une partie des locaux d'activités Spirit dans l'Ecopôle), ainsi que des logements des programmes Saint-Agne, Artenova et Sully Promotion,
- l'intégration dans les bases de foncier bâti de nouveaux bâtis économiques (principalement ADAPEI ainsi que des bâtis économiques situés dans la ZAC du Château d'Eau et dans l'Ecopôle),
- une hausse de l'allocation compensatrice de l'Etat sur les établissements industriels qui est liée notamment à la requalification d'un entrepôt en établissement industriel.

Les bases du foncier bâti enregistrent une hausse constante entre 2021 et 2025, qu'il s'agisse des habitations ou du bâti économique :



➤ La taxe additionnelle aux droits de mutation

La taxe additionnelle aux droits de mutation (droit sur les transactions immobilières, fonds de commerce, droits de bail, etc.) est répartie à la hausse en 2025, après un net repli en 2024 lié à la baisse des transactions immobilières au niveau national. Cette taxe s'élève ainsi à 548 928 € en 2025, soit une hausse de 22% par rapport à 2024.

Evolution de la taxe additionnelle aux droits de mutation entre 2021 et 2025 :

Tableau en €	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Taxe additionnelle aux droits de mutation	751 172	686 747	663 135	449 983	548 928	+98 945

➤ La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)

La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) a représenté 301 965 € en 2025, en baisse de 3,7%.

Evolution de la taxe sur la consommation finale d'électricité entre 2021 et 2025 :

Tableau en €	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Taxe sur la consommation finale d'électricité	259 320	274 916	319 668	313 572	301 965	-11 607

Pour information, la TCFE qui était une taxe locale jusqu'en 2023, est devenue une fraction de l'accise sur l'électricité. Elle est désormais gérée de manière uniforme par l'Etat sur l'ensemble du territoire national, ne laissant plus de possibilité de modulation locale.

➤ **La taxe sur les pylônes électriques**

La taxe sur les pylônes électriques a représenté une recette de 22 645 €, en progression de 5,2 % (7 pylônes installés sur le territoire, avec un tarif fixé par l'Etat à 3 235 € par pylône contre 3 074 € en 2024).

Evolution de la taxe sur les pylônes électriques depuis 2021 :

Tableau en €	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Taxe sur les pylônes électriques	18 207	18 683	19 600	21 518	22 645	+1 127

➤ **Les droits de place sur le marché forain**

Les recettes liées aux droits de place versés par les commerçants du marché forain se sont élevées à 23 053 €, contre 18 403 € en 2024 en raison d'une hausse du nombre de commerçants présents. Pour rappel, le marché forain est géré en régie depuis le 01/01/2024.

2. Chapitre 73 : « Impôts et taxes » (FSRIF, FPIC et FNGIR)

Ce chapitre budgétaire totalise 1 224 963 € et représente 4% des recettes réelles de fonctionnement. Il regroupe trois recettes liées à des fonds de péréquation :

➤ **Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF)**

Ce dispositif de péréquation créé en 1991 et spécifique à la Région Île-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes de la région. La commune a été bénéficiaire de ce fonds à hauteur de 966 647 € en 2025 contre 1 086 748 € en 2024.

Evolution du FSRIF depuis 2021 :

Tableau en €	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Fonds de Solidarité de la Région Ile de France	1 049 504	978 091	924 975	1 086 748	966 647	-120 101

➤ **Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

La commune est contributrice au titre de ce fonds depuis 2021 tout en demeurant bénéficiaire. Les modalités de répartition de ce fonds sont déterminées au niveau de Grand Paris Sud, qui a fait le choix d'appliquer une répartition dérogatoire par rapport à la répartition de droit commun proposée par l'Etat. Le solde perçu par la commune est très fluctuant selon les années : il a ainsi diminué en 2025, après une hausse en 2024 et une baisse marquée entre 2021 et 2023.

Evolution du FPIC depuis 2021 :

Tableau en €	2021	2022	2023	2024	2025
FPIC en tant que bénéficiaire	310 988	282 600	261 468	270 157	242 115
FPIC en tant que contributrice	25 198	101 916	136 495	108 803	91 128
Total net perçu par la commune	285 790	180 684	124 973	161 354	150 987

➤ **Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)**

Le montant perçu par la commune au titre de ce fonds, mis en place suite à la réforme de la Taxe professionnelle en 2010, s'élève à 16 201 €, inchangé par rapport aux années précédentes.

3. Chapitre 74 : « Dotations et participations diverses »

Ce chapitre, qui représente 35% des recettes réelles de fonctionnement, s'élève à 10 637 230 €, quasi-stable par rapport à 2024.

➤ **Compensations de l'État au titre des exonérations de taxes foncières et taxe d'habitation**

Les compensations de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières et taxe d'habitation ont enregistré une hausse de 232 159 €, pour s'élever à près de 3,2 M€. La compensation au titre des établissements industriels constitue la majeure partie de ces recettes et sa hausse s'explique notamment par la requalification en établissement industriel d'un entrepôt de logistique situé dans le parc d'activités de l'A5 (cf 1. Fiscalité locale).

➤ **Les concours financiers de l'État**

Trois dotations constituent la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée à la commune par l'État, en hausse de 1,4% par rapport à 2024 :

- la Dotation Forfaitaire (D.F.) ;
- la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) ;
- la Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.).

Evolution des composantes de la DGF depuis 2021 :

ANNEE	Dotation Globale de Fonctionnement			TOTAL
	Dotation forfaitaire	Dotation nationale de péréquation	Dotation de Solidarité Urbaine	
<i>Tableau en €</i>				
Montant perçu en 2021	2 657 547	82 635	2 110 564	4 850 746
Montant perçu en 2022	2 620 972	74 372	2 161 333	4 856 677
Montant perçu en 2023	2 634 791	66 935	2 211 476	4 913 202
Montant perçu en 2024	2 654 273	80 322	2 305 936	5 040 531
Montant perçu en 2025	2 651 714	72 290	2 389 187	5 113 191
Evolution 2024/2025	-2 559	-8 032	+83 251	+72 660

➤ **Les subventions et participations**

Les subventions et les participations au fonctionnement des services proposés par la Commune proviennent pour l'essentiel de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), du Département de Seine-et-Marne ou encore de l'Etat.

La **CAF** a ainsi participé au fonctionnement des services suivants à hauteur de 1 950 883 € (2 132 366 € en 2024) :

Participations de la CAF au fonctionnement des services	Montant 2025
Multi-accueil « Les Coquelicots »	661 279 €
Crèche Familiale	582 010 €
Service Enfance	530 319 €
Centre social « Arc-en-Ciel »	128 822 €
Relais de la Petite Enfance (RPE)	46 569 €
Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)	1 884 €
Total	1 950 883 €

Le Département de Seine-et-Marne a contribué au financement d'actions culturelles, sportives et au fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance à hauteur de 65 187 € (contre 144 552 € en 2024) :

Participations du Département de Seine-et-Marne au fonctionnement des services	Montant 2025
Programme « EPS au collège »	37 323 €
Multi-accueil « Les Coquelicots »	8 587 €
Crèche familiale	7 026 €
Centre social « Arc-en-Ciel »	4 021 €
18 Marches – pratique des musiques actuelles	5 500 €
Inisports – activités sportives pour les enfants	2 730 €
Total	65 187 €

Des participations versées par l'**Etat**, d'un montant global de 198 911 € (216 119 € en 2024) se répartissent de la manière suivante :

Participations de l'Etat au fonctionnement des services	Montant 2025
Actions relevant de la Politique de la Ville	69 500 €
Actions au titre du dispositif des « Cités Educatives »	62 160 €
Dispositif de recueil des demandes de cartes d'identité et de passeports	43 431 €
Actions sur le devoir de mémoire	9 000 €
Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) – renforcement de la sécurité des systèmes informatiques des services communaux	6 710 €
Remise en état des locaux de la Police Municipale suite aux violences urbaines de 2023	5 110 €
Moissy Plage	3 000 €
Total	198 911 €

4. Chapitre 70 : « Produits de services »

Ce chapitre regroupe les produits des services à la population, les remboursements de frais par Grand Paris Sud et diverses redevances d'occupation. Globalement, les recettes de ce chapitre ont augmenté de 2% par rapport à 2025, pour s'établir à près de 2,2 M€. Pour rappel, les tarifs avaient été maintenus à leur niveau de 2024.

Les recettes des services à la population représentent 85% de ce chapitre, soit 1,8 M€.

Evolution des recettes liées à des services à la population entre 2021 et 2025 :

Recettes de services à la population (€)	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2024-2025
Restauration	781 467	821 882	933 915	985 983	986 652	+669
Accueil péri-scolaire	142 895	206 432	212 632	222 117	207 582	-14 535
Centres de loisirs	168 993	231 115	244 512	255 269	256 717	+1 448
Petite enfance	190 797	247 635	240 324	212 171	219 080	+6 909
Etude surveillée	64 995	73 346	93 290	74 542	87 328	+12 786
Cinéma	30 554	51 543	67 217	61 297	55 339	-5 958
Activités Jeunesse / Adolescents	11 991	29 110	19 135	17 424	10 715	-6 709
Ecole Inisports	8 000	11 162	9 686	8 872	10 169	+1 297
Animations et activités Arc en Ciel	2 782	4 283	4 415	3 456	4 761	+1 305
18 Marches	1 501	3 225	3 822	2 244	3 753	+1 509
Total	1 403 975	1 679 733	1 828 948	1 843 376	1 842 096	-1 280

5. Les autres recettes réelles

Les autres recettes réelles sont composées de produits de gestion courante (location des bâtiments communaux...), d'atténuations de charges, de produits exceptionnels et de reprises de provisions. Elles représentent au total 426 996 € et se répartissent de la manière suivante :

- des autres produits de gestion courante pour 81 743 €, essentiellement des produits des loyers des logements communaux, des locations de salles et de la Boutique éphémère.

Evolution des autres produits de gestion courante entre 2021 et 2025 :

Produits de gestion courante	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2024-2025
Locations de salles	16 378 €	36 864 €	37 469 €	38 033 €	41 649 €	+3 616
Locations des biens communaux (loyers et charges)	37 399 €	31 168 €	26 320 €	30 842 €	30 711 €	-131
Loyers de la Boutique éphémère	0 €	4 450 €	7 500 €	7 050 €	5 750 €	-1 300
Redevance pour le marché	7 600 €	1 900 €	0 €	0 €	0 €	+0
Remboursements de sinistres	0 €	13 661 €	17 590 €	14 334 €	3 280 €	-11 054
Autres *	309 €	2 837 €	59 661 €	1 345 €	353 €	-992
Total	61 686 €	90 880 €	148 540 €	91 604 €	81 743 €	-9 861

Autres* : dont 58 952 € en 2023 de régularisation d'une dépense rattachée de 2022 qui a été surévaluée (remboursement au Département des frais de transport des élèves vers Chanteloup pendant les travaux sur le Groupe scolaire de Lugny)

Il est à noter que la gestion du marché ne génère plus de redevances suite au passage à une gestion en régie par la commune.

- des atténuations de charges pour 272 684 € (pour l'essentiel des remboursements perçus de l'assurance statutaire et de la Caisse d'Assurance Maladie au titre des accidents du travail et maladies des agents) ;
- des mandats annulés sur les exercices antérieurs pour 33 851 € ;
- des cessions d'immobilisations pour 23 070 € se répartissant de la manière suivante :

Nature de la cession	Montant	Délibération / décision
Cession d'une parcelle rue de Bretagne	12 000 €	Délibération n°DEL23_015 du 27/03/2023
Clio sinistrée	7 720 €	Délibération n°DEL25_012 du 31/03/2025
Barrières sinistrées	1 265 €	Certificat administratif de sortie de l'inventaire n°CA 2025-05-001 du 06/05/2025
Vol de 2 débroussailleuses, 1 souffleur et 1 motoculteur	1 114 €	Certificat administratif de sortie de l'inventaire n°CA 2025-07-001 du 10/07/2025
Remorque	971 €	Décision n°DEC25_043 du 27/06/2025
Total	23 070 €	

- des reprises sur provisions pour 15 648 €.

6. Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre s'élèvent à 528 021 €, dont 510 250 € au titre d'une écriture visant à neutraliser la charge de l'amortissement annuel de l'attribution de compensation versée à Grand Paris Sud dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées.

II. Les dépenses

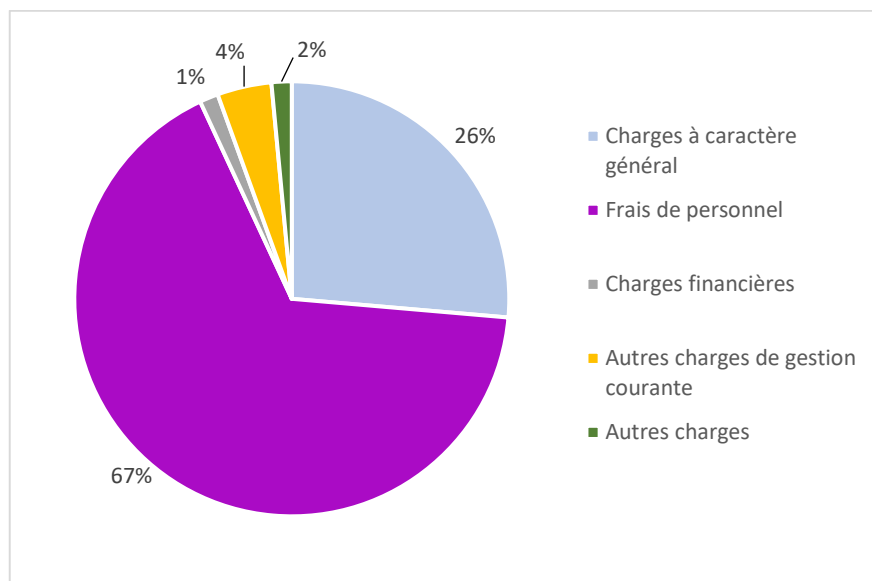
Les dépenses s'élèvent à 27 299 608 € pour l'exercice 2025. Elles comprennent les dépenses dites réelles, faisant l'objet de décaissements (d'un montant de 26 124 385 €) et les dépenses dites d'ordre (pour 1 175 222 €) qui ne font pas l'objet de flux financiers (amortissements par exemple).

Les dépenses réelles enregistrent une baisse globale de 1,7% et se répartissent de la manière suivante :

Dépenses réelles (en €)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Evolution 2024-2025
Charges à caractère général	6 401 559	6 431 911	7 005 924	7 191 020	6 889 259	-301 761
Charges de personnel	16 131 610	16 996 235	17 198 820	17 521 325	17 426 856	-94 469
Autres charges de gestion courante (dont subventions et participations)	954 639	980 415	1 070 719	1 122 321	1 054 784	-67 537
Charges financières	298 134	308 011	447 751	442 695	361 475	-81 220
Atténuations de produits	187 854	264 572	299 151	271 459	253 784	-17 675
Charges exceptionnelles / spécifiques	8 802	16 350	797	2 607	2 206	-401
Dotations provisions	51 877	155 197	2 556	13 949	136 021	+122 072
TOTAL *	24 034 475	25 152 691	26 025 718	26 565 376	26 124 385	-440 991

*Total hors dépenses dites d'ordre (dotations aux amortissements)

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



1. Chapitre 011 : « Charges à caractère général »

Ce chapitre comptabilise notamment les approvisionnements en énergie, les achats de denrées, fournitures, petits matériels, travaux et prestations par les entreprises, formations du personnel, assurances ou maintenances. Ces charges s’élèvent à près de 6,9 M€, en baisse de 4,2% par rapport à 2024.

Cette baisse est expliquée principalement par la baisse des dépenses énergétiques.

Illustrations des principales hausses / baisses de dépenses à caractère général :

Charges à caractère général	Variation entre 2024 et 2025 à la hausse (en €)	Variation entre 2024 et 2025 à la baisse (en €)
Entretien des espaces verts	+97 610	
Autres matières et fournitures (compte 6068)	+48 949	
Fêtes et cérémonies	+32 316	
Rémunérations d'intervenants extérieurs (compte 6228)	+27 062	
Etudes et recherches	+20 756	
Gaz / Electricité		-480 313
Entretien du matériel roulant		-33 406
Entretien, réparations des bâtiments		-33 065
Alimentation		-25 571
Pellets		-18 552
Eau et assainissement		-17 850
Frais d'impression (compte 6238)		-16 828

Evolution des dépenses d'énergie entre 2020 et 2025 :

€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Gaz et électricité	676 722	698 943	866 925	1 435 712	1 444 313	964 000	-33,26%
Pellets	0	0	39 071	26 483	28 235	9 683	-65,71%
Carburants	80 671	98 780	126 522	112 409	99 423	94 149	-5,31%
Total	757 393	797 723	1 032 518	1 574 604	1 571 971	1 067 832	-32,07%
Variation		+40 329	+234 795	+542 086	-2 633	-504 139	

L'ensemble des dépenses d'énergie a enregistré une baisse en 2025 (-504 139 €). Il est important de noter que le poids de ces dépenses demeure élevé par rapport à 2020 (15,5% des dépenses du chapitre contre 21,9 % en 2024 et 12,7% en 2020).

2. Chapitre 012 : « Charges de personnel »

Ce chapitre regroupe essentiellement la rémunération du personnel municipal, les cotisations (Caisses de retraite, CNFPT, URSSAF ...) ou encore l'assurance des risques statutaires et la médecine professionnelle.

➤ Evolution des charges de personnel entre 2021 et 2025 :

€	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Charges de personnel	16 131 610	16 996 235	17 198 820	17 521 325	17 426 856
% d'évolution	+2,39%	+5,36%	+1,19%	+1,88%	-0,54 %

➤ État des effectifs de la commune en équivalent temps plein au 31/12 :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Agents titulaires	286,99	275,83	261,11	259,76	244,02
Agents contractuels sur emplois permanents	19,44	16,00	27,34	20,08	42,04
Assistantes maternelles	22,00	19,00	16,00	15,00	11,00
Commissaire enquêteur	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Emplois aidés	1,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Apprentis	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
Effectif total	332,43	315,83	309,45	297,84	301,06

➤ Répartition des dépenses de personnel :

Nature de dépense (en €)	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Rémunérations	11 262 973	12 433 265	12 091 770	12 254 440	11 980 604	-273 836
Charges patronales (cotisations à l'URSSAF, aux caisses de retraite,...)	4 322 955	3 965 145	4 589 842	4 723 514	4 815 611	+92 097
Allocations chômage versées	167 885	194 010	123 696	133 612	169 292	+35 680
Frais d'assurance des risques statutaires	281 746	283 866	278 933	296 995	347 451	+50 456
Autres frais (CNAS, médecine du travail, etc)	96 051	119 948	114 579	112 764	113 898	+1 134
Total	16 131 610	16 996 235	17 198 820	17 521 325	17 426 856	-94 469

3. Chapitre 65 : « Autres charges de gestion courante »

Ce chapitre, d'un montant global de 1 054 784 € (-67 537 € par rapport à 2024), regroupe notamment les participations versées au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour plus de 290 000 €, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour plus de 98 000 €, ainsi que les subventions aux associations. Il intègre par ailleurs les redevances pour concessions, brevets et licences informatiques et les admissions en non-valeur.

En ce qui concerne 2025, il est à noter une hausse de 5 000 € de la subvention attribuée au Comité des Fêtes.

Evolution du montant des subventions versées :

	Rappel du montant versé en 2023	Rappel du montant versé en 2024	Montant versé en 2025	Evolution 2023/2024	Evolution 2024/2025
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	98 318 €	98 318 €	98 300 €	+0 €	-18 €
Comité des Fêtes	25 000 €	25 000 €	30 000 €	+0 €	+5 000 €
Coopératives scolaires, éducation	63 082 €	66 397 €	69 121 €	+3 315 €	+2 724 €
Protocole, Anciens Combattants et Sécurité	3 625 €	3 075 €	2 725 €	-550 €	-350 €
Culture	27 800 €	30 910 €	27 150 €	+3 110 €	-3 760 €
Sport	136 280 €	135 180 €	134 780 €	-1 100 €	-400 €
Solidarité - santé	9 950 €	55 320 € *	9 400 €	+45 370 €	-45 920 €
Total	364 055 €	358 880 €	371 476 €	+50 145 €	-42 724 €

* le versement d'une aide au démarrage au centre de santé (45 000 €) en 2024 avait notamment expliqué la hausse des subventions aux associations.

4. Chapitre 66 : « Charges financières »

Ce poste de dépenses, d'un montant total de 361 475 €, est en nette diminution en 2025 (- 18,3%) grâce à un repli des taux d'intérêt mondiaux qui se répercute sur les emprunts qui ont été souscrits à taux variable mais aussi grâce à la politique de désendettement menée par la commune depuis plusieurs années.

La dette communale est constituée au 31/12/2025 de :

- 53,5% de prêts à taux fixes,
- 31,1% de prêts à taux variables,
- 15,4% de prêts à taux révisibles par rapport au Livret A.

Son taux moyen est de 2,09% au 31 décembre 2025.

Evolution de l'ensemble des charges financières entre 2021 et 2025 :

Tableau en €	Réalisé				
	2021	2022	2023	2024	2025
Charges financières	298 134	308 011	447 751	442 695	361 475
% d'évolution	-11,7 %	+3,3%	+45,4%	-1,1%	-18,3%

5. Chapitre 014 : « Atténuations de produits »

Ce chapitre intègre l'attribution de compensation versée à la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud au titre du fonctionnement pour un montant de 162 656 €. Cette attribution vise à neutraliser budgétairement le coût des transferts de compétence opérés vers l'agglomération (le terrain d'honneur Paul Raban, l'éclairage public et la signalisation tricolore étant les derniers transferts opérés ayant un impact sur la section de fonctionnement de la commune).

La commune reverse aussi une attribution de compensation en investissement (*cf. dépenses d'investissement – 2. Compte 204 « Subventions d'équipement versées »*).

Le chapitre des atténuations de produits comprend par ailleurs le reversement au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), d'un montant de 91 128 € en 2025 contre 108 803 € en 2024 (*cf. les recettes – chapitre 73 « Impôts et taxes »*).

6. Chapitre 67 : « Charges spécifiques »

Ces dépenses s'élèvent à 2 206 € et correspondent à des annulations de titres.

7. Chapitre 68 : « Dotation aux provisions »

Des provisions pour créances douteuses ont été constituées pour un montant de 136 021 €.

8. Les dépenses d'ordre

Les dépenses d'ordre représentent un montant global de 1 175 222 € et correspondent à une dotation aux amortissements appelée également « autofinancement obligatoire » pour 1 148 043 € ainsi qu'à des écritures liées aux cessions d'immobilisations pour 27 179 €. Ces écritures constituent une dépense en section de fonctionnement mais deviennent une recette d'investissement.

III. Pourcentage de réalisation du Budget 2025 de fonctionnement

1. Les recettes

Chapitre	Prévu	Réalisé	% Réalisé
013 - Atténuations de charges	246 581 €	272 684 €	110,6%
042 - Opérations d'ordre entre sections	525 685 €	528 021 €	100,4%
70 - Produits des services	1 969 973 €	2 173 189 €	110,3%
73 - Impôts et taxes	1 326 027 €	1 224 963 €	92,4%
731 - Fiscalité locale	15 982 882 €	16 199 448 €	101,4%
74 - Dotations, subventions	9 788 713 €	10 637 230 €	108,7%
75 - Autres produits de gestion courante	76 790 €	81 743 €	106,5%
77 - Produits spécifiques	0 €	56 921 €	/
78 - Reprise provisions semi-budgétaires	133 803 €	15 648 €	11,7%
Total	30 050 454 € *	31 189 847 €	103,8%

*CFU sans le résultat de fonctionnement reporté 2024 (pour mémoire : 3 148 500,88 €)

2. Les dépenses

Chapitre	Prévu	Réalisé	% Réalisé
011 - Charges à caractère général	7 852 522 €	6 889 259 €	87,7%
012 - Charges de personnel	18 303 850 €	17 426 856 €	95,2%
014 - Atténuations de produits	302 656 €	253 784 €	83,9%
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 264 781 €	1 175 222 €	92,9%
65 - Autres charges de gestion courante	1 236 778 €	1 054 784 €	85,3%
66 - Charges financières	422 382 €	361 475 €	85,6%
67 - Charges spécifiques	5 135 €	2 206 €	43,0%
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	179 518 €	136 021 €	75,8%
Total	29 567 622 € *	27 299 608 €	92,3%

*non compris chapitre 023 « virement à la section d'investissement » : chapitre non budgétaire qui ne s'exécute pas (pour mémoire : 3 631 332,88 €)

IV. Résultat 2025 de la section de fonctionnement

Le résultat de gestion correspond à la différence entre le montant des recettes et le montant des dépenses de l'exercice.

	Prévu	Résultat 2025
Recettes (hors excédent reporté)	30 050 454,00 €	31 189 846,55 €
Dépenses hors virement à la section de fonctionnement)	29 567 622,00 €	27 299 607,55 €
Excédent de gestion (recettes - dépenses) (1)		+3 890 239,00 €
Excédent reporté de 2024 (2)		+3 148 500,88 €
Excédent de fonctionnement (3) = (1) + (2)		+7 038 739,88 €

Le résultat cumulé de l'exercice 2025 en section de fonctionnement est de 7 038 740 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes – Dépenses : synthèse

Section d'investissement			
RECETTES		DEPENSES	
Rappel des prévisions (BP, BS, DM) :	13 137 830 €	Rappel des prévisions (BP, BS, DM) :	13 137 830 €
Recettes perçues :	7 166 059 €	Dépenses réalisées :	8 240 377 €
	<i>soit un taux de réalisation de 54,5 %</i>	+ déficit reporté de 2024 :	2 591 282 €
		Dépenses cumulées :	10 831 659 €
			<i>soit un taux de réalisation de 82,4 %</i>
Solde entre les recettes et les dépenses : - 3 665 600 € (1)			
Recettes restant à réaliser :	1 836 368 €	Dépenses restant à réaliser :	1 668 472 €
Solde des restes à réaliser : +167 896 € (2)			
Recettes perçues + restes à réaliser	9 002 427 €	Dépenses réalisées + déficit reporté + restes à réaliser :	12 500 131 €
Solde à couvrir : -3 497 704 € (3) = (1) + (2)			

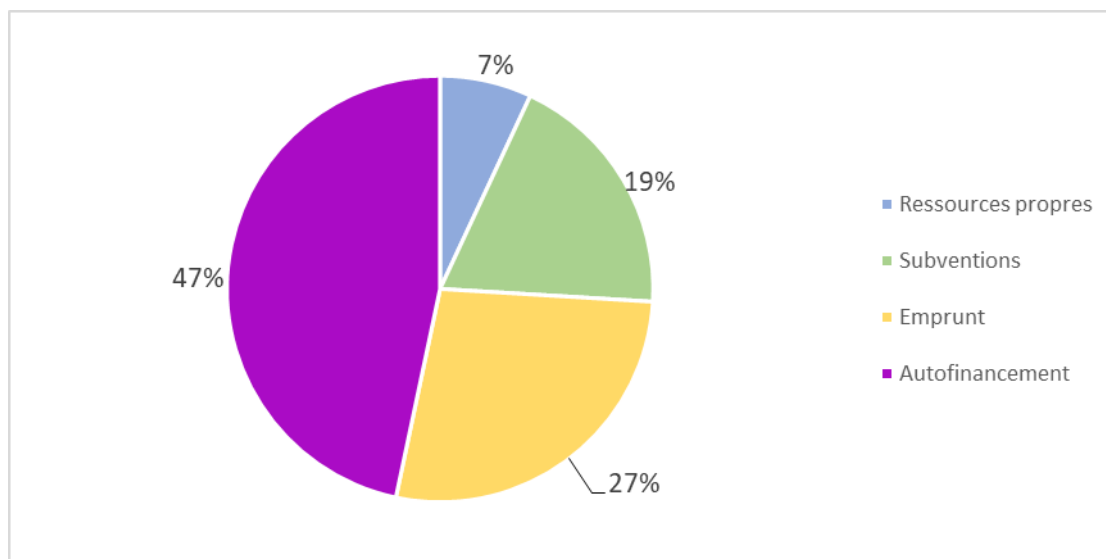
Le déficit à couvrir, selon les règles de la comptabilité des communes par une affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement, s'élève à 3 497 704 € en 2025.

I. Les recettes

Les recettes de l'année 2025, perçues et en restes-à-réaliser, s'élèvent à 9 002 427 € et se répartissent de la manière suivante :

- 7 594 925 € de recettes réelles (5 758 557 € titrées sur 2025 et 1 836 368 € en restes-à-réaliser) ;
- 1 175 222 € de recettes d'ordre (sans flux financiers – amortissements et écritures de cession de biens) ;
- 232 279 € au titre d'opérations patrimoniales réalisées pour le même montant en dépenses et recettes.

Répartition des recettes d'investissement (hors opérations patrimoniales)



1. Les ressources propres

Elles s'élèvent à 610 440 € et représentent 7% des recettes (hors opérations patrimoniales).

Elles sont constituées :

- de la taxe d'aménagement liée aux permis de construire et aux déclarations préalables de travaux s'élevant à 23 022 €.
- du FCTVA, conditionné aux dépenses de travaux effectuées par la collectivité sur l'exercice n-1 et d'un montant global de 490 276 € qui se répartit :
 - sur l'entretien courant du patrimoine pour 320 991 €,
 - sur la création d'un centre de santé pour 69 510 €,
 - sur les travaux de requalification du centre-ville pour 52 690 €,
 - sur les travaux de rénovation de la danse Alice Milliat pour 47 085 €.
- d'un mécénat de 97 142 € pour l'aménagement de l'éco-quartier.

2. Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement s'élèvent à près de 1,7 M€, y compris les restes-à-réaliser.

Elles constituent 19 % des recettes d'investissement et se répartissent de la manière suivante :

Subventions	Réalisé	Restes-à-réaliser	Total
Fonds de concours de Grand Paris Sud	191 478 €	108 187 €	299 665 €
Subvention de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) pour la création d'un centre de santé	190 000 €	0 €	190 000 €
Subvention de l'Etat au titre du Fonds vert pour la rénovation du Groupe scolaire du Noyer Perrot	166 363 €	388 181 €	554 544 €
Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la mise en accessibilité de l'avenue P. Bur	0 €	140 000 €	140 000 €
Subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) pour la rénovation de la salle de danse Alice Milliat	136 352 €	0 €	136 352 €
Subvention de l'Etat au titre du Fonds vert pour la rénovation du Dojo Jean Jaurès	63 774 €	0 €	63 774 €
Participation de l'EPA pour la création d'une aire de jeux dans le quartier de Chanteloup	55 000 €	0 €	55 000 €
Subvention de l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un city-stade aux Marronniers	48 594 €	0 €	48 594 €
Subvention du Département de Seine-et-Marne pour l'extension de la vidéoprotection	47 172 €	0 €	47 172 €
Fonds d'aide de Grand Paris Sud pour l'acquisition de 2 serres-tunnels pour la ferme urbaine	10 000 €	0 €	10 000 €
Subvention du CNC pour l'acquisition d'un processeur son pour la Rotonde	4 235 €	0 €	4 235 €
Produit des amendes de police	116 255 €	0 €	116 255 €
Total	1 029 223 €	636 368 €	1 665 591 €

3. L'autofinancement et les écritures d'ordre liées aux cessions

L'autofinancement, qui représente 47% des recettes, est composé de :

- la dotation aux amortissements (1 148 043 €) et les écritures liées aux cessions (27 179 €) pour un montant total de 1 175 222 €,
- l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2024 pour un montant de 2 917 295 €, qui est réglementairement obligatoire et permet de couvrir le besoin de financement en investissement avec des recettes de fonctionnement.

4. Les emprunts

Les emprunts constituent 27% des recettes.

L'emprunt d'un montant de 1,2 M€, souscrit à la fin de l'année 2024, a été encaissé en février 2025.

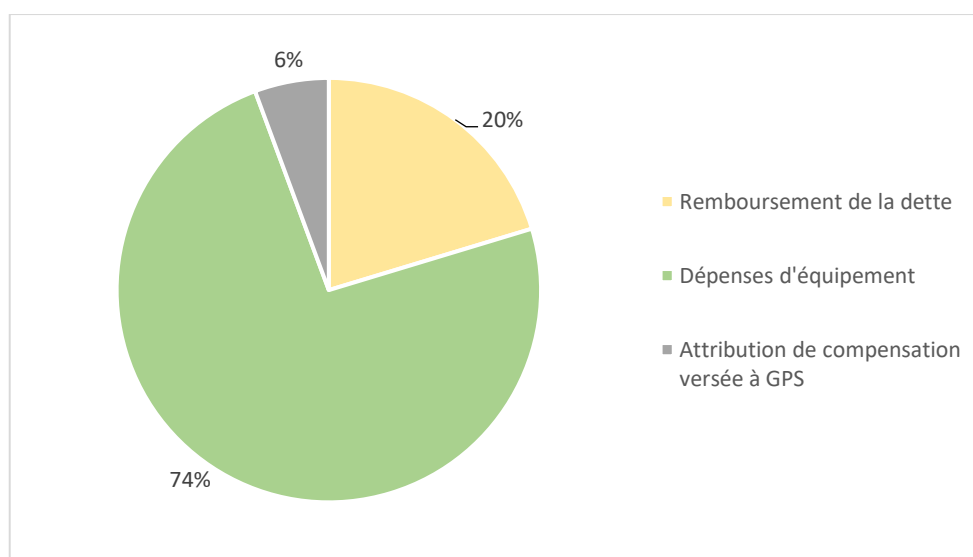
Un autre emprunt, d'un montant global de 1,2 M€, a été souscrit à la fin de l'année 2025 et le débloqué des fonds est intervenu au début de l'année 2026. Il est donc inscrit en restes-à-réaliser.

II. Les dépenses

Hors reprise du déficit de 2024 d'un montant de 2 591 281,63 €, les dépenses au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 9 908 849 € et intègrent :

- des dépenses réelles pour 9 148 549 € (7 480 077 € mandatées sur 2025 et 1 668 472 € en restes-à-réaliser),
- des dépenses d'ordre (sans flux financiers) pour 528 021 €,
- des opérations patrimoniales (équilibrées en dépenses-recettes) pour 232 279 € (écritures permettant notamment la récupération de la TVA sur des frais d'études engagés pour des travaux).

Répartition des dépenses réelles d'investissement



1. Bilan des dépenses d'équipement 2025

Les dépenses d'équipement réalisées et inscrites en restes-à-réaliser représentent 6 772 685 € (contre 5 188 366 € en 2024), soit 74 % des dépenses réelles.

Illustrations de dépenses d'équipement mandatées ou engagées sur 2025 :

✚ Education : 1,75 M€ dont



Rénovation énergétique du GS du Noyer Perrot

- Opération de + de 6 M€ sur les exercices 2025 à 2028
- 1,57 M€ au CFU 2025 : 766 696 € dépensés et 804 640 € inscrits en restes-à-réaliser

✚ Patrimoine communal : 724 K€



Acquisition d'un bâtiment Avenue Jean-Jacques Fournier 724 000 €

✚ Social / santé : 920 K€ dont



Acquisition du local et aménagement du centre de santé – avenue Jean Jaurès

- 1,3 M€ sur les exercices 2024 et 2025
- + de 900 K€ sur 2025 : 841 366 € dépensés et 61 969 € inscrits en restes-à-réaliser

✚ Sports / culture : près de 600 K€ dont



Rénovation de la piste d'athlétisme – 160 967 €

Eclairage des terrains de tennis extérieurs – 39 120 €



Rénovations du Gymnase des Prés Brûlés et du Dojo Jean Jaurès – réalisation des études / lancement de travaux :

- près de 200 K€ : 111K€ réalisés et 86 K€ inscrits en restes-à-réaliser

+ Voiries / espaces publics / ferme urbaine / cimetières : + de 2 M€ dont



Programme de rénovation des voiries et création de parking - 629 K€

- ⚠ s'y ajoutent en fonctionnement des dépenses d'entretien des voiries et marquages au sol pour près de 190 K€ en 2025



Poursuite de la requalification du centre-ville – avenue Philippe Bur : 1,2 M€ sur les exercices 2024 et 2025

- 528 428 € mandatés sur 2025



Réfection du parvis de l'Eglise – 400 K€

- 113 214 € mandatés sur 2025
- 286 378 € inscrits en restes-à-réaliser



Création d'une aire de jeux à Chanteloup – 105 576 €



Aménagement paysager du nouveau cimetière - 100 K€

- 93 553 € et 5 518 € en restes-à-réaliser



Plantations d'arbres – 72 K€

- 62 776 et 9 335 € inscrits en restes-à-réaliser



Vidéoprotection – 156 K€ engagés sur 2025

2. Compte 204 : « Subventions d'équipement versées »

Les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 517 041 € dont 510 250 € relatifs à l'attribution de compensation versée à la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud suite aux transferts de compétences qui ont été opérés ces dernières années. Depuis 2023, la part relative au transfert du stade Paul Raban est intégrée dans ce montant à hauteur de 142 039 € (pour 60 874 € au titre de 2024 et 81 165 € au titre d'un rattrapage pour les années 2019 à 2022 réparti sur les années 2023 à 2025).

3. Annuité du capital et désendettement

➤ Annuité de la dette

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 1 857 077 € soit 20% des dépenses réelles d'investissement.

➤ Caractéristiques de la dette

Capital restant dû au 31/12/2025	Taux moyen	Emprunts en cours
15 003 523 €	2.09%	25

➤ Annuités et encours de la dette

<i>Tableau en €</i>	2022	2023	2024	2025
Capital payé en n	1 745 555	1 846 644	1 762 800	1 857 077
Nouveaux emprunts consolidés en n	4 000 000	0	1 200 000	1 200 000
Encours au 31 décembre n	18 070 044	16 223 400	15 660 600	15 003 523

III. Pourcentage de réalisation du Budget 2025 d'investissement

1. Les recettes

Chapitre (*)	Prévu	Réalisé	% réalisé	RAR 2025	% (Réalisé + RAR)
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 264 781 €	1 175 222 €	92,9%	0 €	92,9%
041 - Opérations patrimoniales	235 107 €	232 279 €	98,8%	0 €	98,8%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 771 001 €	3 527 735 €	93,5%	0 €	93,5%
13 - Subventions d'investissement	1 825 319 €	1 029 223 €	56,4%	636 368 €	91,2%
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 401 600 €	1 201 600 €	50,0%	1 200 000 €	100,0%
Total	9 497 807 €	7 166 059 €	75,4%	1 836 368 €	94,8%

(*) réalisations sans le chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement (pour mémoire : 3 631 332,88 €) qui ne s'exécute pas

2. Les dépenses

Chapitre (*)	Prévu	Réalisé	% réalisé	RAR 2025	% (Réalisé + RAR)
040 - Opérations d'ordre entre sections	525 685 €	528 021 €	100,4%	0 €	100,4%
041 - Opérations patrimoniales	235 107 €	232 279 €	98,8%	0 €	98,8%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 873 932 €	1 857 077 €	99,1%	1 600 €	99,2%
20 - Immobilisations incorporelles	362 036 €	207 281 €	57,3%	141 724 €	96,4%
204 - Subventions d'équipement versées	517 042 €	517 041 €	100,0%	0 €	100,0%
21 - Immobilisations corporelles	4 827 637 €	3 453 844 €	71,5%	930 020 €	90,8%
23 - Immobilisations en cours	2 204 709 €	1 444 688 €	65,5%	595 128 €	92,5%
27 - Autres immobilisations financières	400 €	146 €	36,6%	0 €	36,6%
Total	10 546 549 €	8 240 377 €	78,1 %	1 668 472 €	94,0%

(*) non compris le résultat d'investissement reporté de l'année 2024 (pour mémoire : 2 591 281,63 €).

IV. Résultat 2025 de la section d'investissement

	Résultats reportés de 2024	Réalisations 2025	Restes-à-réaliser 2025	Résultat cumulé 2025
Recettes		7 166 058,73 €	1 836 367,80 €	9 002 426,53 €
Dépenses	2 591 281,63 €	8 240 376,79 €	1 668 472,02 €	12 500 130,44 €
Total	-2 591 281,63 €	-1 074 318,06 €	167 895,78 €	-3 497 703,91 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement (restes-à-réaliser compris) présente un solde négatif de 3 497 704 € couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement comme le prévoit la réglementation.

V. Compte Financier Unique 2025 consolidé

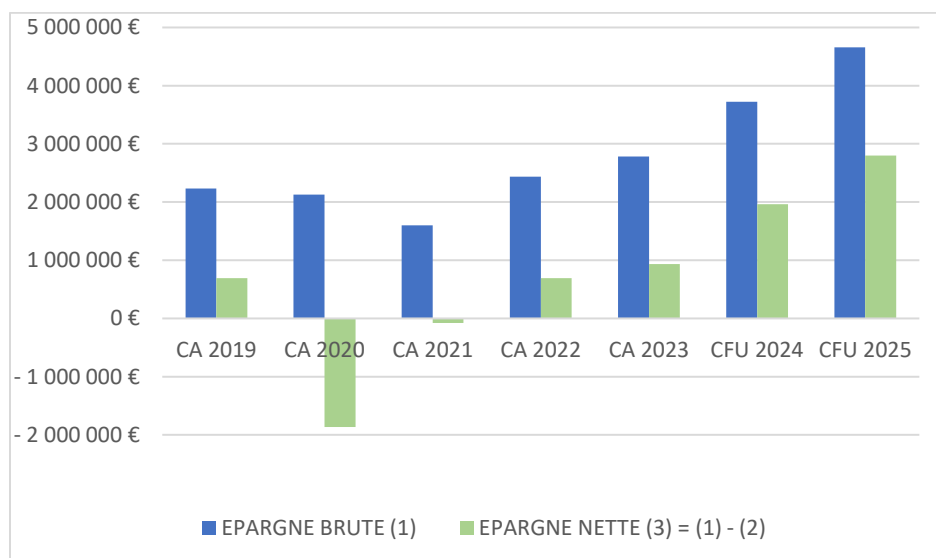
	Résultats 2024	Réalisations 2025	Résultat cumulé 2025 hors restes-à-réaliser	Solde des restes-à-réaliser 2025	Résultat cumulé 2025
Section de fonctionnement	3 148 500,88 €	3 890 239,00 €	7 038 739,88 €		7 038 739,88 €
Section d'investissement	-2 591 281,63 €	-1 074 318,06 €	-3 665 599,69 €	167 895,78 €	-3 497 703,91 €
Total	557 219,25 €	2 815 920,94 €	3 373 140,19 €	167 895,78 €	3 541 035,97 €

EPARGNES ET DESENDETTEMENT

I. Les épargnes

Évolution de l'épargne :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
EPARGNE BRUTE (1)	2 231 105 €	2 126 866 €	1 597 812 €	2 436 600 €	2 781 725 €	3 725 758 €	4 634 744 €
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE (2)	1 541 604 €	3 994 028 €	1 674 128 €	1 745 555 €	1 846 644 €	1 762 800 €	1 857 077 €
EPARGNE NETTE (3) = (1) - (2)	689 501 €	-1 867 162 €	-76 316 €	691 045 €	935 081 €	1 962 957 €	2 777 667 €



Pour rappel, en 2020, un remboursement de prêt relais pour un montant de 2,3 M€ a pesé exceptionnellement sur l'épargne nette.

1. La capacité d'autofinancement (CAF) ou épargne brute

La capacité d'autofinancement brute représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement hors produits de cessions des immobilisations. Elle correspond à l'excédent de ressources de fonctionnement dégagé chaque année par la commune et qui peut être utilisé pour rembourser la part en capital des emprunts et/ou participer au financement de nouveaux investissements.

La CAF brute s'élève en 2025 à 4 634 744 € contre 3 725 758 € en 2024, soit une hausse de 908 986 €.

Le taux d'épargne brute (rapport de la CAF brute aux recettes réelles de fonctionnement) s'établit à 15,1% en 2025 contre 12,6% en 2024. Ce taux indique la part des produits réels de fonctionnement pouvant être affecté au financement des investissements. Pour information, la DGFIP qualifie comme un signe de « bonne gestion » un taux d'épargne brute supérieur à 12% pour les communes de + de 10 000 habitants (inversement, est considéré par la DGFIP comme critique un taux inférieur à 5%).

2. L'épargne nette

L'épargne nette correspond à l'épargne disponible après le remboursement en capital des emprunts. C'est le montant dégagé sur l'année pour financer sur fonds propres les dépenses d'équipement.

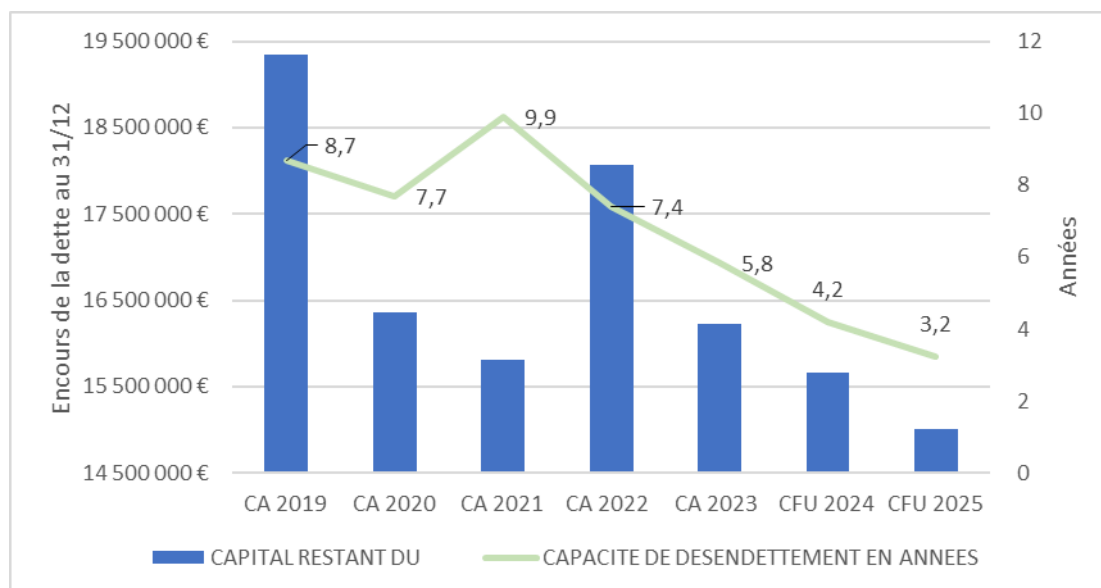
L'épargne nette s'établit à 2 777 667 € en 2025, en hausse de 814 710 € par rapport à 2024.

II. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette. Elle exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées pour la couverture des charges courantes et qui sont disponibles pour rembourser en priorité le capital de la dette mais aussi pour financer les dépenses d'équipement.

❖ Évolution de la capacité de désendettement :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
CAPITAL RESTANT DU (1)	19 350 422 €	16 356 394 €	15 815 599 €	18 070 044 €	16 223 400 €	15 660 600 €	15 003 523 €
EPARGNE BRUTE (2)	2 231 105 €	2 126 866 €	1 597 812 €	2 436 600 €	2 781 725 €	3 725 758 €	4 634 744 €
CAPACITE DE DESENDETTEMENT EN ANNEES (3) = (1)/(2)	8,7	7,7	9,9	7,4	5,8	4,2	3,2



La capacité de désendettement permet de déterminer le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter complètement si elle y consacrait la totalité de son épargne. La DGFIP recommande au bloc communal un seuil maximum de 12 ans.

La hausse de l'épargne brute en 2025 conjuguée à la baisse du capital restant dû de la dette permettent une amélioration de la capacité de désendettement de la commune, qui s'établit à 3,2 années contre 4,2 années en 2024.

Les principaux ratios financiers

Les données synthétiques du Compte Financier Unique sur la situation financière de la collectivité comprennent 11 ratios.

La population de référence pour le compte financier unique 2025 est de 18 631 habitants (donnée communiquée par l'INSEE).

I. Ratios de niveau :

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 388 €	1 437 €	1 445 €	1 402 €
2. Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 520 €	1 595 €	1 649 €	1 646 €
3. Dépenses d'équipement brut / Population	328 €	185 €	169 €	274 €
4. Encours de la dette / Population	997 €	895 €	852 €	805 €
5. D.G.F. / Population	268 €	271 €	274 €	274 €

II. Ratios de structure et d'analyse financière :

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
6. Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonct.	67,6%	66,1%	66,0%	66,7%
7. Dépenses réelles de fonct. + remb.de la dette / Recettes réelles de fonct.	97,7%	96,5%	93,4%	91,3%
8. Taux d'épargne brute (Epargne brute/Recettes réelles de fonct.)	9,1%	9,9%	12,6%	15,2%
9. Taux d'épargne nette (Epargne nette/Recettes réelles de fonctionnement)	2,6%	3,3%	6,6%	9,1%
10. Ratio d'endettement (Encours de la dette/Recettes réelles de fonctionnement)	0,68	0,58	0,53	0,49
11. Capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) (en années)	7,4	5,8	4,2	3,2